

DOSSIER DE PRESSE

INSTITUT PAOLI-CALMETTES INSTITUT SAINTE-CATHERINE : UNE FILIERE D'EXCELLENCE ET DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LA REGION PACA

Afin d'optimiser la prise en charge des patients atteints de cancer dans PACA ouest l'Institut Paoli-Calmettes (Marseille) et l'Institut Sainte Catherine (Avignon) s'engagent dans une alliance bilatérale innovante s'inscrivant à la fois dans l'application du Plan Cancer et de la loi HPST.

Cette convention de collaboration, permettra de mutualiser leurs compétences réciproques et de mettre en œuvre des complémentarités dans des domaines plus spécialisés où chacun a déjà développé une expertise spécifique : recherche clinique, enseignement-formation, radiothérapie, curiethérapie, qualité et sécurité des soins, oncologie médicale.

Ces deux établissements de santé ont de nombreux points communs : même statut administratif : ESPIC, même mission : la lutte contre le cancer et les mêmes valeurs médicales et humanistes centrées sur l'excellence de la prise en charge globale des malades du cancer et le même engagement dans le partage des connaissances.

Cette convention de coopération confortera aux yeux des tutelles et des citoyens la volonté de l'IPC et de l'ISC de donner un nouvel élan à la cancérologie en région PACA au travers d'une mutualisation des compétences et l'identification d'une filière d'excellence.

Sommaire

I - L'alliance novatrice de deux instituts spécialisés en cancérologie

II - Favoriser l'émergence de nouveaux projets

III - Offre de soins : la complémentarité au service des patients

IV - Recherche clinique :
plus de molécules innovantes accessibles à de plus en plus de patients

V - Démarche qualité :
échanger et partager pour une meilleure prise en charge des malades

VI - Formation continue : une offre commune et élargie

VII - L'Institut Sainte-Catherine

VIII - L'Institut Paoli-Calmettes

I - L'alliance novatrice de deux instituts spécialisés en cancérologie

Depuis plus de vingt ans, les praticiens de l'Institut Paoli-Calmettes et de la clinique Sainte-Catherine, engagés dans la lutte contre le cancer, entretiennent des relations professionnelles exemplaires fondées sur le respect réciproque, des échanges fructueux et des protocoles thérapeutiques communs.

En 2001 la clinique Sainte-Catherine a changé de statut administratif. Elle est devenue l'Institut Sainte-Catherine (ISC) établissement de santé privé sans but lucratif PSPH (participant au service public) et depuis la loi HPST de 2010 ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif) comparable au statut de l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) centre régional de lutte contre le cancer régi par le Code de la Santé Publique.

Aujourd'hui, leur statut juridique, leur mode de fonctionnement, leur mission rapprochent l'IPC et l'ISC, qui partagent les mêmes valeurs institutionnelles et humaines : la lutte contre le cancer, de la recherche clinique à la prise en charge globale, tant médicale que psycho-sociale des malades atteints de cancer.

Afin de passer d'une collaboration professionnelle régulière et efficace à une alliance novatrice, souple et durable, les deux établissements ont décidé de formaliser leurs relations dans une convention de coopération, qui est officiellement signée le 31 janvier 2012.

II - Favoriser l'émergence de nouveaux projets

La mise en œuvre de la loi Hôpital Patient Santé Territoire pousse les établissements de santé au rapprochement, voire à la mise en commun de certains de leurs moyens. La volonté de rapprochement et de partenariat, que l'IPC et l'ISC ont voulu concrétiser par une convention officielle, dépasse la simple logique de collaboration médicale autour du cancer.

Cette convention de coopération a été signée en juillet 2010, respectivement par le Pr Patrice Viens, Directeur général de l'IPC, et par le Dr Bruno Chauvet, Directeur général de l'ISC. Véritable alliance bilatérale, elle a tout d'abord débouché sur des réunions de travail, permettant aux uns et aux autres d'approfondir les relations entre les équipes, puis de lancer une réflexion commune, dès l'automne et la fin 2010, afin de faire émerger de nouveaux projets innovants au service des malades du cancer.

Le temps de la réflexion terminé, les premiers projets thématiques ont pris forme. Ils concernent la radiothérapie, l'accès aux essais cliniques, la sécurité et la qualité des soins et la formation des professionnels. Objectifs : optimiser les moyens alloués et les rendre plus efficaces toujours au service des malades.

III - Offre de soins : la complémentarité au service des patients

D'ores et déjà, des patients de l'Institut Paoli-Calmettes, domiciliés sur le bassin d'Avignon, sont traités en étroite collaboration à l'Institut Sainte Catherine et des patients de l'Institut Sainte Catherine sont envoyés à l'Institut Paoli-Calmettes pour des prises en charges hyper spécialisées.

Centre régional de lutte contre le cancer, l'Institut Paoli-Calmettes est pour l'Institut Sainte Catherine un centre référent dans plusieurs domaines. Un certain nombre de dossiers - patients sont ainsi étudiés, soit en visioconférence, soit en réunions de concertation pluridisciplinaire avec l'IPC.

Il s'agit de cas particuliers ou rares où la mise en commun des savoirs, des expériences et des compétences est une nécessité comme par exemple :

- les cancers du sein survenant chez la femme enceinte,
- les cancers du sein inflammatoires,
- certains types de sarcomes,
- les tumeurs rares,
- certaines pathologies digestives nécessitant une chirurgie spécifique,
- enfin certains actes de curiethérapie.

La nouvelle convention prévoit également que l'Institut Paoli-Calmettes mette en place une antenne de consultation avancée de dépistage des risques à l'Institut Sainte Catherine. Créée selon le même principe, une antenne de consultation d'oncogénétique fonctionne déjà depuis de nombreuses années.

Parmi les projets à moyen terme, une consultation de dépistage des risques de cancer sera mise en place pour les patients déjà traités et redoutant un autre cancer ou les citoyens inquiets de leur avenir après un parcours professionnel à risque cancérigène.

Le partage de techniques innovantes témoigne également de la volonté de mutualisation des compétences et des progrès techniques entre les deux établissements. En 2011, lors de l'acquisition de nouvelles machines dotées de dispositifs d'imagerie qui autorisent des traitements guidés par l'image, les équipes de l'IPC ont pu bénéficier de l'expertise de l'ISC en la matière. Pouvant être utilisée dans de très nombreux cas de cancers, cette technique doit permettre en effet une irradiation beaucoup plus précise et ciblée.

Un autre axe phare de la coopération : la formation continue (Cf. § sur la formation continue en page 8).

IV - Recherche clinique : plus de molécules innovantes accessibles à de plus en plus de patients

En ce qui concerne la recherche clinique, il existe déjà également de nombreux échanges entre les praticiens des deux établissements. Les praticiens de l'Institut Sainte-Catherine adressent depuis longtemps et envoient régulièrement à Marseille des malades pour lesquels il n'existe plus, en Avignon, de solution thérapeutique, lorsque ces malades sont susceptibles de bénéficier d'essais innovants en place à l'Institut Paoli-Calmettes. Mais les deux structures entendent l'une et l'autre poursuivre le développement de leur collaboration dans ce domaine de recherche clinique, passer à la vitesse supérieure et élargir en proposant l'accès aux molécules innovantes à de plus nombreux patients.

L'Institut Sainte Catherine dispose d'un secteur de recherche clinique en plein essor, qui met en œuvre à la fois des essais industriels et des essais institutionnels. Néanmoins, n'ayant pas de statut universitaire, l'Institut Sainte Catherine ne peut pas envisager d'ouvrir des essais cliniques de phase précoce ou de phase I. De son côté, l'Institut Paoli-Calmettes, labellisé par l'INCA centre d'essais de phases très précoces en cancérologie, développe une activité d'essais de phase I. Ces essais seront dorénavant ouverts, de façon systématique, aux patients de l'Institut Sainte Catherine qui en auront besoin et le souhaiteraient.

Parallèlement, un catalogue commun des essais thérapeutiques de phase II ou III proposés dans les deux structures, essais ouverts aux patients porteurs de tumeurs solides (cancers de l'estomac, cancers colorectaux, cancers du sein, notamment), devrait voir le jour. Cette base de données, informant les praticiens sur les essais en cours et leurs critères d'inclusion, donnant systématiquement le nom de l'investigateur à contacter, permettra de renforcer, à l'échelle régionale, la participation des patients à l'innovation thérapeutique, quel que soit le centre promoteur.

De plus, l'Institut Sainte Catherine accèdera dorénavant à la plateforme de traitement des données cliniques de l'IPC. Au programme : assistance méthodologique, gestion et analyse statistique, échanges sur les procédures réglementaires en recherche clinique, veille sanitaire sur les essais en cours.

Enfin, l'IPC s'engage à organiser l'accès de l'ensemble de ses plateformes de biologie moléculaire (phénotypage, séquençage) aux praticiens de l'Institut Sainte Catherine, aussi bien pour les éléments diagnostics ou pronostics des prises en charge des patients que pour les activités de recherche clinique (protocoles de traitements innovants en fonction de la signature génomique de la tumeur par exemple).

Au final, en se rapprochant de l'IPC, l'Institut Sainte Catherine entend inclure 250 malades en moyenne sur un an contre 200 en moyenne actuellement, et ce tout à la fois en envoyant plus de patients à Marseille, et en développant plus de protocoles sur Avignon.

Dans tous les cas, pour l'IPC comme pour l'ISC, qu'il s'agisse d'essais précoces ou d'essais de phase II ou III, l'élargissement du champ d'action augmentera la probabilité d'inclure rapidement des groupes de patients homogènes, donc de répondre rapidement aux questions posées par les études et de gagner en efficacité.

V - Démarche qualité : échanger et partager pour une meilleure prise en charge des malades

La coopération sur la démarche qualité constitue une grande nouveauté. Jusqu'alors, en effet, les deux instituts appartenaient à des réseaux Qualité différents et ne croisaient pas leur retour d'expérience.

Cette nouvelle convention va permettre, de part et d'autre :

- d'alimenter la réflexion,
- de mettre en œuvre d'éventuels ajustements,
- de travailler sur des audits communs,
- de partager des ressources documentaires,
- mais aussi des méthodes et des outils de qualité et de gestion des risques,
- de comparer des indicateurs.

La mise en commun d'informations concerne d'ores et déjà :

- la radiothérapie et la curiethérapie (échange des cartographies des risques par exemple),
- l'identitovigilance (réflexion en cours sur des supports d'information du personnel),
- le programme de la qualité et des risques (échange sur les documents institutionnels formalisés),
- la formation qualité, avec l'ouverture des formations de l'IPC à l'ISC.

Et bientôt, le circuit du médicament.

À la clé : une évolution dynamique et une amélioration continue, en matière de sécurité et de qualité de prise en charge des patients.

VI - Formation continue : une offre commune et élargie

L'IPC dispose d'une offre importante d'actions de formation continue. L'ISC, reconnu formateur en oncologie médicale et en radiothérapie, organise également des formations, à une échelle plus modeste.

L'idée consiste à ouvrir l'offre de formation de part et d'autre en facilitant l'accès des salariés aux formations réalisées au sein des 2 établissements afin d'éviter les redondances ou les doublons, mais aussi à élaborer des contenus communs, en favorisant l'intégration des intervenants de l'ISC dans les formations de l'IPC et vice-versa.

Dans cette optique, le Dr Nicolas Pourel, de l'ISC, participera une fois par an au Comité Enseignement-Formation de l'IPC. La première réunion est prévue courant 2012. Néanmoins, la diffusion de l'offre de formation est déjà une réalité. Les actions de formation de l'ISC ont été intégrées au catalogue formation 2011 et 2012 de l'IPC. La diffusion via les sites respectifs est effective.

En 2011, deux médecins de l'IPC ont pu suivre une formation en radiothérapie à l'ISC et quatre manipulateurs ont fait un stage d'observation, axé sur la précision de la mise en place des patients à l'appareil de radiothérapie. En 2012, une offre commune de formation en radiothérapie pourrait voir le jour. Centre expert en radiothérapie, l'ISC développera entre autres des formations à la technique mono-isocentrique du traitement du cancer du sein, technique pointue et innovante.

Par ailleurs, dans le cadre de leur développement en recherche clinique, les deux instituts, qui prennent en charge à eux deux environ 5 000 malades en région PACA, entendent donner à leur programme de formation en recherche clinique une visibilité régionale et nationale.

VII - L'INSTITUT SAINTE-CATHERINE (ISC)

L'Institut Sainte-Catherine prend en charge tous les patients cancéreux de son ressort territorial à l'exception des leucémies, des cancers de l'enfant et de la prise en charge chirurgicale des patients. Son activité de radiothérapie, chimiothérapie et soins palliatifs est comparable aux autres pôles de la région PACA.

Certifié par la Haute Autorité de Santé sans recommandation, ni réserve, l'Institut regroupe sur son site un pôle d'oncologie médicale, un pôle de radiothérapie, un département d'imagerie médicale ainsi qu'un département interdisciplinaire de soins de support et enfin, une structure d'enseignement et de recherche. Son statut ESPIC, ainsi que sa participation régulière aux chantiers ANAP engagent l'Institut à améliorer sans cesse la qualité du service et son efficacité.

L'ISC EN CHIFFRES (2010)

2 465 nouveaux patients accueillis à l'ISC

28 713 consultations, soit une moyenne de 110 consultations par jour

24 150 journées d'hospitalisation, 4 174 admissions en hospitalisation complète avec une durée moyenne de séjour de 5,49 et un taux d'occupation des lits de 83,9 %.

DEPISTAGES ET DIAGNOSTICS DE

10 067 scanners (forfaits techniques + actes : 15 352)

159 actes d'imagerie par résonance magnétique (IRM)

13 878 autres actes d'imagerie (mammographie, échographie et diagnostic général)

Activité de dépistage oncogénétique : 399 consultations et 147 prélèvements

LES SOINS

12 275 chimiothérapies

51 583 séances de radiothérapie (hors curiethérapie) dont 4 693 séances en hospitalisation

LA RECHERCHE

172 patients inclus dans 113 essais

42 publications internationales

LE BUDGET

Dépenses : 43,7 millions

Recettes : 44,1 millions

VIII - L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES (Marseille)

L'Institut Paoli-Calmettes est un centre de lutte contre le cancer, assurant, pour la région PACA-Corse, la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses (tumeurs solides et hématologiques).

Certifié par la Haute Autorité en Santé (HAS) sans recommandation ni réserve, et membre du groupe UNICANCER, l'Institut rassemble 1 200 chercheurs et personnels médicaux et non médicaux, engagés dans la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses : recherche - fondamentale et clinique - soins médicaux et de support, enseignement et formation.

Les missions de l'Institut recouvrent la prévention, le diagnostic, le ciblage des traitements, le transfert à la clinique des innovations issues de la recherche et une prise en charge individualisée des patients. Au-delà des actes médicaux, l'Institut prend en compte les aspects sociaux, professionnels et émotionnels, proposant aux patients des services personnalisés.

La prise en charge à l'IPC s'effectue exclusivement sur la base des tarifs de la sécurité sociale et les dépassements d'honoraires ne sont pas pratiqués à l'IPC.

L'IPC EN CHIFFRES (2010)

6 115 nouveaux patients accueillis à l'IPC

64 328 consultations, soit une moyenne de 247 consultations par jour

12 376 admissions en hospitalisation, avec une durée moyenne de séjour de 6,16 et un taux d'occupation des lits de 91

2 614 patients admis en hospitalisation à domicile

DEPISTAGES ET DIAGNOSTICS DE CANCERS

114 610 actes d'anatomopathologie

12 510 scanners

3 160 imagerie par résonance magnétique (IRM)

21 980 autres actes d'imagerie

5 670 actes d'endoscopie

3 885 actes de médecine nucléaire (scintigraphie)

2 135 tomographe à émission de positons (TEP)

Activité de dépistage oncogénétique (formes familiales)

1 590 consultations et **5 700** tests réalisés

L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES (Marseille) suite

LES SOINS

21 660 chimiothérapies

28 050 séances de radiothérapie externe (hors curiethérapie)

6 230 actes opératoires

340 greffes de moelle et de cellules souches

515 prélèvements par cytophérèse

LA RECHERCHE

187 essais de recherche biomédicale incluant 666 patients

239 publications internationales indexées

84 600 échantillons stockés au CTCG

9 182 échantillons traités pour la recherche biomédicale